

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL



L'AN DEUX MIL VINGT SIX le vendredi 5 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de QUERRIEN s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sur convocation adressée individuellement le 1er juin 2026 conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nombre de membres en exercice : 19 présents : 16 votants : 19

PRÉSENTS : CADO S. – CHERRUAU P. – ECK P. – PERON R – CADO LE GOFF G -. – GUITTON C. – XAVIER R. -. MILER M.-. LORAND D. – FERREIRA C. – ANGOUJARD M. – MARICHAL C. – KENFACK A_M. – KERUZEC C. - ECK S

ABSENTS excusés : ERIAU B. donne pouvoir à CADO LE GOFF G
LE CLEC'H M. donne pouvoir à MARICHAL C.
LE BRONZE R. donne pouvoir à CADO S.

Arrivés en cours de séance : ROBIN M.N. donne pouvoir à MILER M. jusqu'à 20h36
XAVIER R. donne pouvoir à ECK P. à partir de 22h

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane CADO, Maire.

Mme ANGOUJARD M. a été désignée secrétaire de séance.

n° 34 / juin 2026

Sollicitation du Fonds départemental de sécurité routière 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil départemental a lancé un appel à projets au titre du Fonds départemental de sécurité routière (FDSR) pour l'année 2026.

Ce dispositif vise à soutenir les opérations contribuant à l'amélioration de la sécurité des usagers de la voirie tel que :

- la sécurité des cyclistes (aménagement cyclables, séparation des flux, zones apaisées, chaussées à voies centrales banalisées, etc.) ;
- la sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite (cheminements piétons, mise en accessibilité de l'espace public, etc.) ;
- la sécurité des riverains (dispositifs d'apaisement des vitesses, zones 20 ou 30, radars pédagogiques, etc.) ;
- la sécurité des usagers des transports en commun (aménagement et accessibilité des arrêts de transports en commun, etc.).

Projet :

Dans ce cadre, la commune souhaite réaliser un cheminement piéton reliant le vieux bourg au centre bourg. Cet aménagement permettra de sécuriser les déplacements des piétons tout en garantissant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Selon le plan de financement suivant :

Dépenses :

Objet	Montant.
Travaux	35 000€ H.T.
<u>Total</u>	35 000€ H.T.

Recettes :

Objet	Montant
Financements attendus du Fonds départemental de sécurité routière	10 500€
Autofinancement	24 500€
<u>Total</u>	35 000€

Le conseil municipal, à l'unanimité (19 voix) :

- **Approuve** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- **Sollicite** une subvention de 10 500 € au titre du Fonds départemental de sécurité routière 2026 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tout document nécessaire à son instruction et à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Certifié exécutoire par transmission en Préfecture le 10 juin 2026
Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Maire, CADO Stéphane

